

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

# BREVET D'ÉTAT

D'ALPINISME

Option ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

est attribué en application de l'arrêté Régional du 5 avril 1995

à Monsieur MARET Philippe

Né(e) le 1 Octobre 1962 à THOUARS (79)

N° 38.95.0161

A GRENOBLE, le 5 avril 1995

Le Titulaire,

P/ Le Ministre chargé des sports

P/le Directeur Régional de la Jeunesse  
et des Sports Rhône-Alpes,  
Le Délégué Régional

D.PONCELIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

## LA QUALIFICATION COMPLÉMENTAIRE :

PRATIQUE DE LA MOYENNE MONTAGNE ENNEIGÉE

AU BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ

OPTION : ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

est attribué en application de l'arrêté Régional du 17 Juillet 1996

à Monsieur MARET Philippe

Né(e) le 1 Octobre 1962 à THOUARS (79)

N° 38.96.0542

A GRENOBLE, le 17 Juillet 1996

Le Titulaire,

P/ Le Ministre chargé des sports

P/le Directeur Régional de la Jeunesse  
et des Sports Rhône-Alpes,  
Le Délégué Régional

D.PONCELIN

